

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le rappel de Reschid-Pacha aux affaires, en qualité de grand-visir du Sultan, nous donne l'explication du retour des hommes d'Etat de l'Autriche à l'esprit d'intolérance et de personnalité que nous révélait, il y a deux jours à peine, une correspondance de Vienne. La confiance des conseillers de François-Joseph, malgré les élections unionistes de de la Moldavie et de la Valachie, le ton hautain pris par eux contre les divans *ad hoc* avaient pour origine la connaissance des nouvelles menées des ambassadeurs autrichien et anglais à Constantinople, pour ramener le Sultan aux idées exclusives qu'ils n'ont jamais cessé d'appuyer.

M. de Prokesch d'Osten et lord Redcliffe, on ne saurait le contester, viennent d'obtenir un nouveau succès, et leur triomphe paraît d'autant plus éclatant que la rentrée aux affaires de Reschid-Pacha, leur grand-visir favori, a été précédée d'une démonstration sans exemple de la part de Sa Hautesse. On lira plus loin une lettre qui fait le récit de l'honneur extraordinaire qui a été accordé à Reschid-Pacha par le Sultan, le jour même où M. de Thouvenel recevait à sa table le grand-visir Aali et plusieurs ministres et hauts fonctionnaires de la Porte-Ottomane. S'il était permis de supposer que le Sultan épousât toutes les passions anti-unionistes, on pourrait croire à un défi porté à l'influence jusqu'ici prédominante des Etats favorables à la réorganisation des Principautés danubiennes sur la base équitable et féconde de la fusion, base qui peut seule préserver les populations roumaines de l'exploitation de ces princes fanariotes, qui sont la plaie de l'empire turc. Mais il ne faut point trop se hâter de conclure. Les mystères de la politique ottomane n'autorisent point à porter ainsi les choses à l'extrême. Il y a souvent, dans l'ancienne Bysance, plus de caprice que de réflexion, plus de velléité que de volontés soutenues. Les changements et les revire-

ments sont prompts à Constantinople; c'est pour cela qu'il y a lieu d'en espérer encore.

Grâce à cet état de chose, il serait prématuré de conclure. Aussi nous bornons-nous pour le moment à reproduire, sans plus longs commentaires, les derniers avis qui nous arrivent. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, 24 octobre. — La Gazette de Vienne contient une dépêche de Constantinople, annonçant que Reschid-Pacha est nommé grand-visir; Aali-Pacha conserve son portefeuille.

Riza-Pacha est nommé ministre de la guerre, et Vassif-Pacha, commandant de la garde impériale.

Sans-Souci, 24 octobre. — Par suite des prescriptions des médecins du Roi de Prusse, ordonnant que Sa Majesté s'abstienne au moins pendant trois mois de tout travail et se tienne à l'écart de toutes les affaires, Sa Majesté vient de charger S. A. R. le Prince de Prusse de le remplacer, dans la direction des affaires publiques, durant ces 3 mois, à moins que sa santé ne se consolide plus tôt.

L'ordre du cabinet dispose que S. A. R. le Prince de Prusse se chargera des mesures nécessaires.

Berlin, 24 octobre. — Le Roi, d'après le conseil des ministres, a délégué le gouvernement au Prince de Prusse pour trois mois.

Le Prince promet, dans son manifeste, de gouverner conformément à la constitution et aux lois; il demande une obéissance complète et confirme les ministres dans leurs fonctions.

Il y aura aujourd'hui une séance du conseil des ministres, dans le palais du Prince, à Berlin, pour prendre une décision sur la question de la convocation des chambres.

Berlin, 24 octobre. — Dans son manifeste adressé au ministère d'Etat, le Prince de Prusse déclare, relativement à la délégation qui lui a été déferée et qu'il a acceptée, que sa ferme volonté est de diri-

ger les affaires du gouvernement en observant consciencieusement la constitution et les lois du pays et conformément aux intentions à lui connues du Roi, aussi longtemps que le Roi le jugera convenable.

Le Prince espère que l'armée, les fonctionnaires, les sujets du Roi lui prêteront l'obéissance qu'ils doivent et que notamment les ministres d'Etat, ensemble et chacun à part, conserveront le sentiment de leur pleine responsabilité. Les affaires du ministère d'Etat, des diverses ministères et du cabinet civil et militaire suivront leur cours ordinaire. Les rapports immédiats seront adressés de la même manière que jusqu'ici. La formule exécutoire sera signée de la manière suivante: « Par très-haute délégation du Roi, le Prince de Prusse. »

Le Prince prie Dieu de lui donner la force et le secours nécessaire pour s'acquitter de la délégation qui lui est faite au contentement du Roi, et conformément au bien du pays, et de faire cesser bientôt, par le rétablissement de la santé ébranlée du Roi, la mission dont il s'est chargé, conformément aux ordres de Sa Majesté et en vertu des devoirs qui lui sont imposés envers la patrie. — Havas.

EXTÉRIEUR.

AFFAIRES DES INDES.

Le Standard donne les nouvelles suivantes d'Egypte, relatives au passage des troupes anglaises se rendant dans l'Inde :

« Le pacha, lorsque la demande de passage lui a été faite, a exprimé le regret que l'Angleterre, dès le début, n'eût pas profité de la voie de l'Egypte pour le transport des troupes, son intention étant de faciliter et non d'entraver leur marche. Maintenant que le chemin de fer est ouvert au commerce par le désert jusqu'à la station n° 72, à la distance de vingt-trois milles ou environ de Suez, on pense que des trains partant toutes les six heures d'Alexandrie et portant chacun mille hommes avec armes et ba-

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

PROLOGUE. — LE CAPITAINE BRAMANTE.

(Suite.)

VII.

Carmagnola n'était alors qu'une bourgade suspendue aux flancs d'une montagne dont les roches abruptes, dorées par un soleil ardent, encadraient d'une façon pittoresque et tout-à-fait ravissante, ses maisons couvertes de chaume et ses groupes d'arbres verts. Au-dessous du village s'ouvrait une gorge profonde dont les pentes accidentées étaient tapissées de plantes et d'arbustes aux teintes éclatantes et variées et qui sillonnaient, comme un serpent gigantesque, un sentier étroit et irrégulier.

Assis à l'ombre d'un oranger centenaire, derrière lequel s'abritait une petite maison blanche, deux personnages, un vieillard et une jeune fille, causaient les yeux fixés sur le sentier qui rampait du pied de la montagne jusqu'à eux.

Le vieillard était Pietro Bussoni, le père de Francesco. La jeune fille était Michaëla, sa fiancée.

Michaëla, belle jeune fille de quinze ans, était d'une taille moyenne, fine, cambrée et d'une flexibilité remarquable; il y avait dans son regard chaste et limpide quelque chose à la fois de tendre et de déterminé qui trahissait une de ces riches natures pour lesquelles l'amour n'est qu'un dévouement sans bornes, une abnégation sans limites. Sa peau transparente avait cette teinte

chaude, dorée, qui est la fraîcheur des brunes, tandis que les lignes de son visage, par un contraste plein de charme offraient des contours d'une noblesse et d'un fini extrêmes.

— Tu t'inquiètes à tort, mon enfant, disait le vieillard à la jeune fille; quelque circonstance imprévue aura retenu Francesco à Milan, et, après tout, il n'est guère en retard que de quelques heures, puisque, suivant nos calculs, il devait arriver cette nuit. — Oui, dit Michaëla, cette nuit... Et voilà déjà la huitième heure, mon père; on dit que la Lombardie est remplie de soldats aventuriers qui respectent peu la vie de leurs semblables. — Ne crains rien, ma fille, Francesco n'a rien sur lui qui puisse tenter la cupidité de ces hommes; et d'ailleurs il est assez fort et assez brave pour faire repentir quiconque oserait l'attaquer; mais qu'as-tu donc, Michaëla? comme te voilà émue!

En effet, le front de la jeune fille s'était empourpré tout-à-coup, et son sein battait avec violence.

— Mon père, dit-elle d'une voix troublée et en montrant du doigt le bas de la montagne, voyez-vous là-bas, à travers le bois de sorbiers? — Ma vue n'atteint pas si loin, ma fille, mais que crois-tu voir? — Un homme qui gravit la montagne, et il m'a semblé reconnaître... Mais oui... oui, c'est bien lui!... Oh! je ne me trompe pas, c'est lui!...

Et, sans ajouter un mot de plus, elle s'élança dans le sentier de la montagne.

Le vieillard la regarda en souriant courir avec l'agilité d'une jeune biche à travers les branches qu'elle écartait de sa main.

Après l'avoir perdue de vue quelques instants, il la vit remonter le sentier appuyé sur le bras d'un jeune homme, qu'il reconnut pour son fils Francesco. Ils marchaient lentement, causant avec animation, et se tournant sans cesse l'un devant l'autre, comme s'ils n'eussent pu se lasser de se contempler.

— Pauvres enfants! murmura Bussoni, ils sont si heureux, qu'ils ne songent plus au vieillard qui les attend. Ils arrivèrent enfin. Francesco se jeta dans les bras de son père, et Michaëla elle-même l'accabla de caresses, tant elle avait besoin de répandre au dehors le trop-plein de bonheur qui débordait de son âme.

Ces premiers transports une fois calmés, Michaëla courut à la maison et revint avec un repas frugal qu'elle avait préparé pour Francesco. Elle voulut le servir elle-même, et le jeune homme la laissa faire, goûtant avec ravissement, après plusieurs jours d'absence, le bonheur de retrouver plus aimante et plus belle encore celle qu'il aimait lui-même avec idolâtrie.

— Ce qu'on dit ici est-il vrai? lui demanda le vieux Bussoni; on prétend, et je n'en ai pas voulu croire un moine mendiant qui en a répandu dans ce pays la nouvelle, on prétend que le duc Visconti a fait trancher la tête à sa femme, la duchesse Béatrix. — Rien n'est plus vrai, mon père, répondit Francesco, dont la joie se dissipa tout-à-toup à ce souvenir, et je puis d'autant mieux l'affirmer, que j'ai vu de mes propres yeux tomber la tête de la duchesse... Une sainte, mon père, une martyre qui est dans le ciel à cette heure.

Il attacha sur Michaëla un regard plein de tristesse, et lui prenant la main :

gages, transporteraient les passagers à la station dans douze heures et sans fatigue. Les hommes peuvent aisément faire ensuite le reste de la distance en six heures, la route étant bonne et présentant une pente inclinée vers la mer. On peut toujours se procurer des chameaux pour le transport des armes et des provisions en les commandant d'avance. »

On lit dans le *Times*, du 24 :

L'armée des cipayes nous tient dans un état continuel d'alarmes. Nous ne pouvons jamais dire à quel moment une explosion n'aura pas lieu, et pour être en garde contre le danger, nous nous privons de la moitié des attributs appartenant à des chrétiens et à des souverains. Les cipayes voient notre crainte et y lisent le secret de leur puissance. Nous possédons le sceptre, et ils ont la force. Quoiqu'il en soit, la possession de cette force de leur part était une condition incompatible avec une sécurité quelconque du gouvernement. Nous croyons qu'aucun soin, aucune attention n'aurait pu empêcher une explosion. La véritable faute du gouvernement c'est d'avoir conservé un pareil foyer d'explosion. Notre correspondant très-conscientieux assure, positivement, qu'on n'a aucun besoin d'une armée de cipayes, maintenant que l'Inde toute entière reconnaît notre autorité, et si même cette conclusion à quelque chose de trop absolu, nous croyons qu'elle contribue à démontrer que l'armée que nous entretenons, n'était pas une nécessité pour l'existence de notre empire d'Orient.

En admettant que les levées parmi les indigènes, fussent indispensables, cela ne justifierait pas l'existence d'une armée fanatique assez puissante pour dominer toute autre troupe. C'est parce qu'ils avaient conscience de cette force, que les cipayes sont devenus si terribles. Si, au lieu de 150 mille cipayes et de 18.000 Européens, nous avions entretenu dans le Bengale 30.000 soldats anglais et 40 ou 50.000 auxiliaires indigènes, on aurait pu maîtriser les intrigues mahométanes, et les craintes illusoire des Indous. Quand cette situation des choses aura cessé, comme cela doit facilement arriver, nous pourrons continuer notre manière d'agir sans plus nous inquiéter des épouvantails qui nous ont embarrassés pendant un siècle de notre administration en Orient.

L'*Express* annonce ainsi l'arrivée à Southampton, jeudi soir, du paquebot *Ripon* avec la malle des Indes :

« Le *Ripon* est arrivé avec la lourde partie de la malle des Indes. Dans sa cargaison se trouvent 28.000 liv. st. en espèces; il avait à bord 150 passagers y compris 50 enfants. Parmi les passagers se trouvent M^{me} et M^{lle} Zrook, et M^{lle} Claete, qui se sont sauvées de Mhow en galopant pendant plusieurs centaines de milles; elles étaient demeurées très-long-temps dans un fort, où il leur avait fallu nourrir et soigner les chevaux sur lesquels elles devaient se sauver. M^{me} Graham est aussi à bord; cette dame s'est sauvée de Sealcote; son mari a été tué d'un coup de feu à ses côtés, dans la voiture qui les

conduisait; elle a mené elle-même le cheval, et elle est parvenue à se sauver.

» Le bateau à vapeur qui a apporté à Suez la malle de Bombay, a transporté à Aden 50 hommes de troupes insurgées et désarmées de la présidence de Bombay; ils ont menacé de se révolter à bord du bateau à vapeur de Bombay à Aden, mais ils ont eu le mal de mer et ils se sont calmés.

» Les passagers du *Ripon* ont rencontré des troupes anglaises en passage par l'Égypte.

» Le maire de Southampton a fait savoir, par le télégraphe, au lord-maire de Londres, qu'aucun des passagers qui se trouvaient à bord du *Ripon* n'avait besoin d'argent sur le fonds de secours. »

TURQUIE. — On lit dans la correspondance Havas : Nous apprenons que Reschid-Pacha vient d'être appelé de nouveau par le Sultan aux hautes fonctions de Grand-Visir; cet incident, que faisait pressentir une dépêche télégraphique reçue ce matin, apportera, on le craint, de nouvelles complications dans les affaires relatives aux Principautés danubiennes. M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Vienne, est attendu d'ici à deux ou trois jours à Paris. Quant à M. de Rayneval, une indisposition qu'il vient d'éprouver retardera peut-être son départ pour Saint-Petersbourg :

Voici les noms des nouveaux ministres en Turquie : Reschid-Pacha, grand-visir; Aali-Pacha, affaires étrangères; Foshy-Pacha, grand-maître de l'artillerie; Rizza-Pacha, ministre de la guerre; Vassif-Pacha, commandant de la garde impériale.

Nous publions la lettre que M. le préfet de police a adressée à M. Jules Favre, et la réponse que le défenseur de M. Migeon s'est empressé de lui faire.

Le préfet de police n'a pas voulu publier ces lettres avant le jour fixé par le tribunal pour le prononcé de son jugement.

Paris, 19 octobre.

Monsieur,

A l'occasion de l'information qu'il dirigeait contre M. Jules Migeon, M. le procureur général de Colmar a réclamé mon intervention pour obtenir des renseignements sur la moralité de l'inculpé. J'ai obtempéré au désir de ce magistrat supérieur en lui adressant un rapport qui a donné lieu à l'un des incidents du procès dans lequel vous venez de défendre M. Migeon.

Les tribunaux restant seuls saisis de cette affaire, il ne saurait me convenir de discuter ici la véracité des renseignements recueillis par mon administration; mais j'ai tout lieu de penser que si une enquête juridique venait à s'ouvrir sur ces renseignements, vous seriez le premier à regretter d'en avoir contesté l'exactitude.

Quoi qu'il en soit, je trouve aujourd'hui dans les journaux un compte-rendu de votre plaidoirie contenant des expressions qui s'attaqueraient à la considération de mon administration et que je devrais regarder comme une offense personnelle, tant comme fonctionnaire du gouvernement que comme homme privé.

La préfecture de police a, de tout temps, éclairé

et préparé les investigations de la justice, sur la demande des magistrats, par des rapports qui servent généralement de point de départ aux procédures criminelles, d'éléments d'information, mais qu'elle n'a jamais donnés comme des documents absolument juridiques, puisque, par la nature même des choses, ils ne peuvent être établis contradictoirement. Elle laisse d'ailleurs à la sagesse des magistrats le soin de déterminer l'usage de ces documents préalables.

J'admets pleinement que lorsque ces pièces sont introduites dans les procédures et produites à l'audience, le droit et le devoir de la défense est de les discuter librement; mais je ne saurais croire qu'un avocat de votre expérience et de votre notoriété ait pu donner à une telle discussion une forme qui incalperait gravement mon administration et qui intéresserait ma propre dignité. J'ai besoin, toutefois, vous le comprendrez facilement, Monsieur, de réclamer de votre loyauté quelques explications propres à fixer la conscience publique, et à me fixer moi-même sur un incident qui émeut vivement ma délicatesse et ma susceptibilité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet de police, PIÉTRI.

Voici la réponse de M. Jules Favre :

Monsieur le Préfet,

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui même, et dans laquelle vous me faites connaître que l'incident qui s'est produit à l'audience de Colmar, dans le procès Migeon, et relatif à un rapport de votre administration, vous a vivement ému, et voulant bien faire un appel à ma loyauté, vous me demandez comment j'ai été conduit à blâmer énergiquement cette pièce.

Je vous réponds en toute franchise :

Défendant M. Migeon dans un procès où son honneur, son avenir tout entier étaient engagés; procès qui soulevait, vous avez pu en juger, les passions les plus ardentes, je l'ai vu frapper par une série de révélations extrêmement graves, émanées de votre administration et n'étant accompagnées d'aucune preuve. M. Migeon a opposé à chacun de ces faits une dénégation absolue. J'ai dû les considérer comme controuvés, et, jusqu'à démonstration contraire, je conserverai la même opinion.

Je me suis élevé avec indignation contre le danger de productions pareilles, qui, tant qu'elles n'ont pas subi le contrôle de la justice, peuvent entraîner de déplorables erreurs. Mais je n'ai entendu attaquer ni votre délicatesse ni votre droiture comme fonctionnaire public. J'ai cru que votre administration avait été trompée, que vous l'aviez été par la même, et que tout le scandale soulevé contre M. Migeon avait pour cause des renseignements erronés.

Là, Monsieur le Préfet, s'est arrêtée ma pensée. J'ai déploré l'usage que la justice faisait de documents dont toute la valeur ne peut être que dans un débat contradictoire, et je crois que, sur une question si vitale pour l'honneur des citoyens et la défense des accusés, votre excellent esprit reconnaîtra que j'étais dans la vérité.

— Michaëla, lui dit-il, ce soir, avant de nous livrer au sommeil, nous prierons pour elle tous les deux.

Il se fit un silence, puis Francesco reprit :

— J'ai vu aussi le duc Visconti, et je puis jurer Dieu, que de ma vie je n'oublierai ni la duchesse Béatrix... ni lui.

Il prononça ces mots avec un tel accent d'énergie que Michaëla en tressaillit, sans se rendre compte du sentiment qu'elle éprouvait.

— Michaëla, dit le vieillard à la jeune fille, laisse-moi seul avec Francesco, j'ai besoin de lui parler.

Michaëla se retira en jetant un regard à son fiancé.

— Eh bien, Francesco, dit alors le vieillard à son fils, as-tu vu Ericcio? — Oui, mon père. — Que t'a-t-il dit? — Mon père, répondit Francesco du ton d'un homme qui a pris un parti énergique, Ericcio m'a dit que Michaëla n'avait plus désormais d'autre famille au monde que sa famille adoptive. — Ainsi donc elle est libre de disposer d'elle? — Entièrement libre. — Comment se fait-il donc, demanda Bussoni, que tu m'annonces cette nouvelle avec si peu de joie? Tu tremblais en partant que Michaëla ne fût réclamée par quelque famille dont la haute origine ne vint mettre obstacle à ton bonheur; tu m'apprends au contraire que rien ne s'oppose à l'accomplissement de tes vœux et te voilà grave et soucieux comme s'il te fallait renoncer à cette union, le rêve de toute ta vie.

Francesco garda le silence.

— Est-ce que tu aurais changé de sentiment à l'égard de Michaëla? reprit le vieillard avec inquiétude. Oh! prends garde, Francesco, il y aurait là de quoi la tuer, la pauvre enfant! — Non, mon père, non, répondit le

jeune homme; j'aime Michaëla... je l'aime pour la vie!... Et cependant je vous prie de me donner jusqu'à demain pour vous dire ce que j'ai résolu à propos de cette union, sur laquelle j'ai besoin de réfléchir.

Le vieux paysan considéra son fils avec surprise; un changement étrange s'était opéré dans le langage, dans les manières et jusque dans la physiologie de Francesco; il remarquait dans son regard quelque chose d'austère, de profond, qui ne l'avait point frappé jusqu'alors. En huit jours sa raison semblait avoir mûri de plusieurs années. Cette gravité naissante, ce calme inusité, qui semblaient prendre leur source dans quelque puissance mystérieuse et subitement développée, pénétrèrent le vieillard d'une sorte de crainte et de respect qu'il lui eût été impossible de s'expliquer à lui-même.

— Comme il te plaira, Francesco, dit-il, à son fils, remettons cela à demain.

Francesco passa cette journée tout entière entre son père et Michaëla; celle-ci fit intérieurement l'observation qu'il n'y avait pas dans le bonheur que semblait éprouver son fiancé tout l'abandon qu'elle eût désiré y voir, mais elle chassa bien cette pensée, pour ne pas troubler la joie délicieuse qui envrait son cœur.

Quand le soir fut venu et que le vieillard se fut retiré dans sa chambre, Francesco conduisit Michaëla sous l'oranger séculaire qui s'élevait en face de la maison, et lui montrant du doigt le ciel où scintillaient déjà quelques étoiles :

— Michaëla, lui dit-il, prions pour celle qui est là-haut, et qui peut-être nous regarde à cette heure; pour cette infortunée duchesse assassinée par ordre d'une in-

fâme, dont les crimes, je l'espère, ne resteront pas impunis! — Pauvre femme! dit Michaëla; je ne sais pourquoi, Francesco, mais je vous sais gré de la vénération que vous avez pour sa mémoire, et je sens que je la partage sans l'avoir connue. — C'est le ciel même qui vous inspire ce sentiment, Michaëla.

Alors ils s'agenouillèrent tous deux, et prièrent en silence.

Le soleil se couchait à l'horizon, jetant sur la campagne de magnifiques reflets de pourpre et d'or. L'approche de la nuit rendait plus pénétrants les parfums qui couraient dans l'air; l'oranger secouait sur les deux fiancés son odeur suave et enivrante. C'était un lieu plein de ces voluptés sublimes qui jettent dans l'âme des joies et des clartés inconnues.

Quand ils eurent fini de prier, les deux jeunes gens s'assirent et restèrent longtemps encore à admirer ces merveilles du ciel et de la terre, qui, tous les jours les mêmes, offrent pourtant chaque jour des beautés nouvelles. Ils se séparèrent enfin, le ravissement dans le cœur.

Le lendemain, dès l'aurore, Francesco sortit, et s'enfonça dans la montagne. Au grand étonnement de Michaëla, il y demeura tout le jour, et ne rentra qu'à l'heure du dîner.

Il était plus grave et plus sérieux que la veille. Ce fut avec une tendresse calme et contenue qu'il aborda la jeune fille, dont le cœur se serra comme s'il présentait quelque grande douleur. Le repas achevé, elle se retira dans l'allée prochaine, pensant que Francesco, après avoir été éloigné si longtemps, allait saisir avec empres-

Quant à la forme, je vous l'abandonne; l'orateur se livre aux mouvements de son âme; il n'a pas la liberté de l'écrivain. Ce que je puis seulement vous affirmer, c'est qu'en maintenant mon droit de libre discussion, en repoussant comme périlleuse à tous les titres toute attaque non contradictoire, je n'ai pas voulu blesser votre susceptibilité, et mettre en doute votre délicatesse.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments très-distingués. — JULES FAVRE.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial, en date du 17 octobre 1857, ont été nommés officiers de la Légion d'Honneur, deux de nos concitoyens :

M. Desmés de Lisle, chef de bataillon, aux grenadiers de la garde impériale, 22 ans de services effectifs, 4 campagnes ;

M. Becœur, médecin-major de 2^e classe, au régiment des guides de la garde impériale, 20 ans de services effectifs, 7 campagnes, 1 citation.

Le 12 novembre prochain, la 2^e colonne du 9^e régiment de chasseurs, passera dans notre ville se rendant à Abbeville.

Le 1^{er} détachement venant de Niort, est composé de 9 officiers 151 sous-officiers et soldats et 89 chevaux.

Le 2^e détachement venant de Nantes a un effectif de 6 officiers 116 sous-officiers et soldats, et 84 chevaux.

Ces deux détachements séjourneront à Saumur.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

Une tentative odieuse, dont les conséquences eussent pu être horribles, a été commise lundi matin, à 4 heures, sur le chemin de fer, entre la station de Pont-de-Gennes et celle de Saint-Mars-la-Broyère.

Le train à grande vitesse, n^o 15, venant de Paris est allé se heurter contre deux énormes poutres, qu'une main criminelle avait posées sur toute la largeur de la voie, à quelque distance l'une de l'autre. Par un bonheur providentiel, la machine n'a pas déraillé; un des deux chasse-pierres s'est courbé en rencontrant le premier obstacle et la roue a passé, de ce côté, sur la poutre que l'autre chasse-pierres faisait basculer et rejetait entre les rails. Quelques instants après, la machine arrivait sur la seconde poutre qu'elle poussait en avant avec le chasse-pierres. Mais le mécanicien avait eu le temps de serrer le frein et de parer au danger en arrêtant le convoi. Les voyageurs en ont été quittes pour une commotion qui s'est fait sentir au passage de la machine sur la première poutre.

La justice s'est transportée sur les lieux et a procédé à une enquête qui a amené l'arrestation du coupable, Louis Gongis, qui remplissait sur la ligne les fonctions de surveillant sans en avoir encore le titre. On assure qu'il aurait essayé d'atténuer son crime, par l'explication suivante: il aurait voulu, aurait-il dit, se créer aux yeux de ses chefs

un titre à un avancement qui se faisait attendre, en imaginant un danger pour avoir le mérite de donner à temps l'éveil. La justice aura à examiner ce singulier système de défense, car le crime de Gongis est prévu par l'article 16 de la loi du 21 juillet 1845 sur la police des chemins de fer, article ainsi conçu: « Quiconque aura volontairement détruit ou dérangé la voie de fer, placé sur la voie un objet faisant obstacle à la circulation, ou employé un moyen quelconque pour entraver la marche des convois ou les faire sortir des rails, sera puni de réclusion. S'il y a eu homicide ou blessures, le coupable sera, dans le premier cas, puni de mort, et dans le second, de la peine des travaux forcés à temps.

On lit dans le *Constitutionnel*, du 25 :

La crue des eaux dans la Haute-Loire et dans l'Allier s'est arrêtée. Le préfet de la Nièvre a fait savoir à ses collègues, qu'il n'enverrait plus de dépêches, à moins de circonstances imprévues à signaler dans la marche du fleuve.

A Orléans, la Loire était à 3 mètres 8 c. hier à quatre heures, mais on attendait le rabais pour la nuit.

« L'Allier décroît, dit le *Messageur*, mais nous avons sans doute à enregistrer bien des dégâts qu'il a causés. En voici un qui aura de longues et fâcheuses conséquences.

« Quand la crue de l'an dernier eut emporté le pont de pierre que le génie avait jeté à Saint-Germain-des-Fossés, on pourvut à la communication des deux tronçons du railway par un pont de bois, qui jusqu'ici a fait le service. Mais cette unique voie vient d'être interceptée pour longtemps peut-être. Un radeau, entraîné à la dérive par la rivière furieuse, est venu heurter les frères piliers du pont provisoire, qui s'est incliné sous le choc de cette masse et qui court encore de grands dangers, car le radeau, couché sur le flanc, obstrue les arches et menace d'emporter ses involontaires points d'appui.

« Pour se débarrasser de cet obstacle, on a mandé de Moulins des mariniers. Ces braves gens ont répondu à l'appel, mais moins par zèle pour l'administration du chemin de fer que par conscience du devoir et peut-être aussi par point d'honneur.

« A Pont-du-Château, mercredi matin, le rappel battait, appelant les habitants sur le port, où les eaux avaient fait irruption, et où elles atteignaient déjà la hauteur d'un mètre. Plusieurs bateaux chargés, les uns de pommes, les autres de charbon ou de planches, mal amarrés au quai, avaient été entraînés et s'en allaient à la dérive. On assurait que l'un de ces bateaux, chargé de pommes avait sombré, et que ce sinistre entraînait, pour un seul marchand, une perte de trente mille francs. Toutes les plaines, dans les environs du Pont-du-Château, étaient submergées. L'Allier ressemblait à un bras de mer. »

Le maximum de la crue a été hier à Saumur de

3^m 50; ce matin, la hauteur de la Loire n'est plus que de 3^m 25.

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 26 octobre. — Les nouvelles de New-York, du 14, disent que la crise est à son comble. Toutes les banques de New-York et de Boston suspendaient leurs paiements.

La législature d'Albany devait être convoquée, afin de prendre des mesures de nature à venir en aide à la Banque.

Turin, 26 octobre. — La *Gazette Piémontaise* publie une ordonnance royale, en date du 25, déclarant la chambre des députés dissoute, et convoquant les collèges électoraux, pour le 15 novembre, afin que les chambres piémontaises se réunissent le 4 décembre. — Havas.

Le nouveau ministère espagnol est ainsi constitué :

Premier secrétaire d'Etat de S. M. : M. Martinez de la Rosa ;

Justice : Joseph Casaus ;

Finances : Mon ;

Marine : Amiral Bustilla ;

Intérieur : Bermudez de Castro ;

Fomento : Salaverria ;

Guerre : Amiral Armero, président du conseil. (*Constitutionnel*.)

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre.

NAISSANCES. — 5, Marie-Joséphine-Madeleine Mayaud, rue de Fenet; — 8, Gabriel-Elisabeth Charon, rue Royale; — 14, Georges-Joseph Schraetenthaler, rue Saint-Jean; — 15, Amélie-Léonide-Zoé Morin, rue Beaurepaire.

MARIAGES. — 5, Jacques-François Ledoré, domestique à Neullé, a épousé Renée Marionneau, marchande à Saumur; — 6, François-Pierre Bichon, forgeron, a épousé Marguerite Laurencin, cuisinière, tous deux de Saumur; — 12, Denis-Etienne Guignard, chef d'équipe au chemin de fer, a épousé Marie Gautier, giletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Simon, mort-né, rue de la Petite-Douve; — 3, Victor Pichon, 3 mois, à la Providence; — Marie-Madeleine Mongars, rentière, 73 ans, veuve Huberdeau, rue de la Chouetterie; — 5, Louise-Françoise Vincent, 52 ans, femme Ecot, tourneur, grand'Rue; — Marie Vinsonneau, 86 ans, veuve Dogué, à la Providence; — 9, Ernestine Abellard, 3 mois, rue de Fenet; — Martin, mort-né, rue de Fenet; — 13, Clara-Joséphine Hardy, 2 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Quinet, mort-né, île Maffray; — Louise Boucher, 4 mois, rue de l'Ermitage; — 14, Marie-Anne Gallé, 31 ans, veuve Meurier, rue de la Visitation.

sement l'occasion de se trouver seul avec elle.

Mais Francesco demeura avec son père, auquel il devait faire part de sa résolution.

— Mon père, lui dit-il, j'ai bien réfléchi depuis hier au parti que j'avais à prendre; je viens vous prier instamment de n'y point mettre d'obstacle et de ne point exiger que je vous confie le secret de ma conduite. Vous savez à quel point j'aime Michaëla... Eh bien, la détermination que j'ai arrêtée, dans son propre intérêt, éloignera pour longtemps, brisera pour toujours peut-être les projets que nous avions formés ensemble. — Que m'es-tu là, Francesco? s'écria Pietro Bussoni. — Vous devez donc être bien convaincu, mon père, reprit Francesco, que si j'ai pris une décision qui peut avoir un résultat si funeste, c'est que la plus impérieuse nécessité me le commandait. — Oui, je te connais, tu es un garçon sage et prudent, répondit le vieillard, mais je ne t'ai jamais vu cet air grave et ce ton solennel.... Francesco, Francesco, quel est ton projet? — Je ne puis vous le révéler aujourd'hui, mon père; je n'ai qu'une chose à vous dire... C'est qu'il faut que je quitte le pays. — Nous quitter?... y penses-tu?... et Michaëla?... — C'est son intérêt plus encore que le mien, mon père, qui me dicte cette résolution. — Mais combien de temps durera ton absence? — Mon père, si dans trois ans vous n'avez pas entendu parler de moi, il faudra renoncer à me revoir jamais. — Que veux-tu dire? Tu vas donc t'exposer à quelque grand péril? — Oui, mon père; l'honneur, l'avenir de Michaëla, mon bonheur même m'en font une loi... Un dernier motif.... Vous savez si je crois en Dieu.... eh bien, c'est Dieu même qui veut que je parte.... Ne vous opposez pas, je

vous en supplie, aux volontés qui viennent de là-haut. — S'il en est ainsi, mon fils, je ne dois plus te retenir, quoi qu'une telle séparation me coûte cruellement. — Le ciel me favorisera, mon père, j'en ai l'espoir, et nous nous reverrons.

Il reprit après un moment d'hésitation :

— Mon père, je ne me sens pas le courage d'annoncer cette nouvelle à Michaëla. — Je comprends, Francesco, je m'en charge. Et quand nous quitteras-tu? — Dès demain....

Le lendemain, Francesco, Michaëla et Pietro Bussoni, étaient encore réunis sous le vieil oranger; mais cette fois ces trois visages, la veille épanouis par le bonheur, portaient l'empreinte d'une douleur profonde. Michaëla surtout, les traits pâles et défaits, s'obstinait dans un morne silence. On eût dit que les cordes de son cœur s'étaient violemment brisées et ne rendaient plus de sons.

— Allons, mon père! allons, Michaëla! dit Francesco, il faut nous séparer.... il le faut.... Armons-nous donc de courage, et mettons notre foi dans la Providence.

Le vieillard le serra contre sa poitrine, et, d'une voix émue, appela sur sa tête les bénédictions du ciel.

— Adieu, adieu, ma chère, ma bien-aimée Michaëla! dit alors Francesco en s'emparant de la main de la jeune fille.

Michaëla voulut prononcer le mot adieu, mais dès qu'elle ouvrit les lèvres, les sanglots qu'elle avait comprimés jusque-là éclatèrent avec force, et elle se jeta en pleurant dans les bras de Francesco.

— Michaëla, ange aimée de mon âme, disait le jeune homme, qui sentait aussi ses yeux se mouiller de larmes, tu veux donc m'ôter toute ma force, quand j'en ai tant besoin! — Oh! dit Michaëla, c'est que je sens là une douleur si profonde, une angoisse si navrante, qu'il me semble que cet adieu est éternel. — Je ne crois pas cela, Michaëla, non! Dieu veillera sur nous et nous rendra au bonheur après tant d'épreuves qu'il nous faut traverser. Rappelle ton courage, Michaëla, si tu veux que je conserve le mien. — Adieu donc, adieu, mon Francesco; tu ne veux pas nous dire le secret de ton départ, mais tu affirmes que ce départ est dans les décrets de Dieu... Tu es, après ce Dieu, que je crains et que j'aime, ma croyance et ma foi sur la terre.... je m'incline devant cette nécessité suprême, et te dis à mon tour: Pars, Francesco, puisqu'il le faut.... va.... je prierai pour toi la vierge Marie, et peut-être elle aura pitié de mes larmes... Adieu!... adieu!...

Francesco la pressa contre lui avec tendresse, embrassa une dernière fois son père, et s'élança dans le sentier.

Michaëla et Bussoni le suivirent longtemps du regard. Quand il fut sur le point de s'enfoncer dans le petit bois de sorbiers, il se retourna, éleva son chapeau au-dessus de sa tête et l'agita quelques instants.

La jeune fille se hissa sur la pointe des pieds pour le voir encore. Il disparut.

— Oh! s'écria-t-elle en s'affaissant dans les bras du vieillard, que Dieu ait pitié de moi, car c'est mon bonheur qui s'en va!

(La suite au prochain numéro.)

Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 24 octobre 1857, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par André. — Types militaires, par Delaunay. — Haïderabad, par Fulgence Girard. — Fête donnée par le marquis de Talboubert au château du Lude, par Delaunay. — Autrefois et aujourd'hui, par Curiamé. — Distribution des décorations au camp de Châlons, par D. — Découverte artistique, par le vicomte de Charly. — La Messe au camp de Sathonay, par G. Randon. — Macao, par Léo de Bernard. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Paris inconnu, par Edouard Gourdon. — Feuilleton : *la Voix du sang*, par Louis Ulbach.

GRAVURES. Insurrection de l'Inde : Embarquement de l'artillerie anglaise à Haïderabad. — Fête donnée au château du Lude. — Le Château du Lude. — Statuettes exécutés par le capitaine d'état-

major Kampf. — Distribution des décorations au camp de Châlons, par S. M. l'Empereur. — La Messe dominicale au camp de Sathonay, près de Lyon. — Couvent des jésuites, à Macao. — Jeune femme et jeune fille japonaises. — Intérieur d'une chaumière de la forêt Noire. — Types et costumes valaques. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés également de recevoir les abonnements.

BOURSE DU 24 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 90
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 50.

BOURSE DU 26 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 66 75.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 23

Marché de Saumur du 24 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.) 16 49	Graine de luzerne.	50 —
2 ^e qualité, de 74 k. 15 83	— de colza . . .	50 —
Seigle 10 —	— de lin	27 50
Orge 10 —	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . . . 10 —	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves 11 20	— cassées (50 k)	70 —
Pois blancs 35 20	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges 50 —	compris le fût,	—
— verts —	1 ^{er} choix 1856.	150 —
Cire jaune (50 kil) . 220 —	2 ^e (b) —	120 —
Huile de noix ordin. 55 —	5 ^e —	100 —
— de chenevis . . . 55 —	— de Chinon . . .	100 —
— de lin 55 —	— de Bourgueil .	140 —
Paille hors barrière. 23 15	Vin blanc des Cot.,	—
Foin id. (a) 57 72	1 ^{re} qualité 1856 . .	—
Luzerne 38 50	2 ^e (b) —	90 —
Graine de trèfle . . . 65 —	3 ^e —	60 —

(a) Prix de l'administration militaire.
(b) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

Une MAISON, contenant 4 chambres, avec servitudes et jardin, située Montée du Fort. S'adresser à M^e DION, notaire.

PORTION DE MAISON

Située rue du Pet'-t-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

DÉPOT de BOIS de CHAUFFAGE

Chez GUYOMARD, près la Croix-Verte, à Saumur. (586)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

Il sera procédé, le dimanche 1^{er} novembre 1857, à midi, au lieu des Bezis, commune d'Ivoy-le-Pré, à la vente, au comptant, des objets dépendant de la succession de Jacques MONTAGU, se composant de linge, meubles et ustensiles aratoires; il sera payé 5 centimes par franc en sus de la vente; il sera procédé à cette vente par M^e PORCHON, notaire à Ivoy-le-Pré. (588)

Études de M^e DUTERME, notaire à Saumur, et de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers,

Le dimanche 1^{er} novembre 1857, à midi, PAR PARTIES,

Au choix des acquéreurs,

LA FERME

De la Planche-Princé,

Située au canton de la Forêt, Commune des Rosiers,

D'une contenance totale de 13 hectares 33 ares en terres labourables et prés;

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1857, ou le 1^{er} novembre 1858, au choix des acquéreurs.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^{es} DUTERME et BEDON, ou à M. PATOUILLE-CHOYER, géomètre-expert aux Rosiers.

On pourra traiter avant l'adjudication. (583)

A LOUER

OU A VENDRE,

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON AVEC JARDIN,

Sise à Saumur,

Dans les rues Cendrière, Bizard, et Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M. MORIN, négociant à Saumur. (549)

A CEDER

DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER

MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

Fabrique de Copahine, 22, rue de S. Quentin, 22, Paris. Dépôt chez JOZEAU, pharmacien, 49, rue de la Harpe, Paris.

COPAHINE

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, ph., dont il faut toujours exiger le signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule botte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 151. — 4 fr. la Botte.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean. PRIX DU POT: 3 FR. (292)

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient d'établir un atelier de corsetière place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Ayant déjà exercé cette profession à Tours, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION,

14, rue Saint-Benoît, à Paris.

A TOUS LES NOUVEAUX ABONNÉS D'UN AN

PARIS

A partir du 1^{er} Octobre

PROVINCE

10 fr. par an.

AU

12 fr. par an.

COURRIER DE LA MODE

Journal des Dames et des Demoiselles

PRIME EXTRAORDINAIRE

Les publications littéraires et musicales dont il nous sera envoyé deux exemplaires seront annoncées.

ALBUM

DE LA

(Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.)

GRANDE CHARTREUSE

Recueil de DOUZE VUES dessinées d'après nature et lithographiées à deux teintes, sur beau et riche papier jésus in-quarto,

PAR M. SIMÉON FORT, Chevalier de la Légion-d'Honneur.

L'Album est précédé d'une Notice historique très-explicative sur le Monastère de la Grande Chartreuse, par M. J. BERTAL.

Le COURRIER DE LA MODE donne dans le courant de l'année DOUZE GRAVURES DE MODES COLORIÉES et gravées sur acier pour Costumes de Ville, Toilettes de Soirées, de Mariées et de Première Communion, — de nombreux patrons pour robes, mantelets, — des dessins de broderies (12 planches par an), — des tapisseries coloriées, — des aquarelles, — des sépias, — des petits travaux de dames pour étrennes, fêtes et cadeaux, — des planches de lingerie, enfin

30 MORCEAUX DE MUSIQUE INÉDITS

qui peuvent former à la fin de l'année UN ALBUM SÉPARÉ.

Les Abonnements partent des 1^{er} Octobre, 1^{er} Janvier et 1^{er} Juin, et se font pour l'année entière.

Le COURRIER DE LA MODE paraît le 1^{er} de chaque mois par livraison de 32 pages imprimées à deux colonnes sur beau papier jésus in-folio, et forme à la fin de l'année un fort volume de 400 pages. — Chaque numéro contient : Deux Nouvelles, — Une Chronique Parisienne, — Une Chronique Musicale et une Revue des Théâtres, — des Poésies inédites, — Deux Morceaux de Musique inédits, — Une Biographie de Femme illustre, — Une Etude sur le Dessin par M. Thénot, — de nombreux Articles variés, — enfin une Causerie sur la mode, et l'explication des planches de broderie et de tapisserie.

Chaque année il est établi, en AVRIL et en AOUT, un Concours littéraire auquel tous les Abonnés peuvent prendre part.

UNE ÉTUDE HISTORIQUE ET UNE ÉTUDE DE STYLE ÉPISTOLAIRE

Forment le sujet du concours, et un prix est accordé à chacun des deux meilleurs travaux présentés à l'époque fixée.

MODE D'ABONNEMENT.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou un bon à vue sur Paris, à l'ordre de M. le Directeur de l'Administration, 14, rue Saint-Benoît.

(Les lettres non affranchies sont refusées.)

Les abonnés de la province devront ajouter 60 CENTIMES au montant de leur abonnement pour les frais de port de l'Album de la Grande Chartreuse.

PAPIER CHIMIQUE D'HÉBERT, admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris depuis 1842, est employé contre la goutte, douleurs, rhumatismes, névralgies, anévrismes, palpitations, points de côté, paralysie, coliques, lombago, plaies et blessures, brûlures, cors, œils-de-perdrix, durillons, etc. 2 fr. et 1 fr. — Dépôt central: pharmacie Hébert, galerie Véro-Dorat, 2, à Paris, dans toutes les bonnes pharmacies et à Angers chez M. MENIÈRE, ph.; à Saumur, chez M. FRETTE-DAMICOURT, pharmacien. (527)

R. DE SAINTONGE, N° 68, PARIS. SAVONNULE DE BAUME DE COPAHU PUR. 4 fr. MALADIES SECRÈTES. GUÉRISON INFAILLIBLE RADICALE. Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS. Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVÉTÉRÉS VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRÉSERVATION, Lotion Iustrale. Prix: 4 fr. Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (409)

A LOUER Présentement, APPARTEMENT complet au 1^{er}, maison SAILLAN, rue de la Tonnelle. S'adresser à M. CORNILLIAU, charcutier, même maison. **CHANGEMENT DE DOMICILE.** L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, est transférée même rue, n° 3. (379) Saumur, P. GODET, imprimeur.